Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Aménagement de Voirie - Quartier de la Gare »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2024-306

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Gare ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre les travaux de réseaux EU-EP-AEP, la circulation et le stationnement de véhicule de toute nature sont interdits, sur la partie Sud du parking de la Gare :

du mercredi 17 avril au vendredi 28 juin 2024

Article 3 : La circulation piétonne sera préservée suivant les zones matérialisées.

Article 4 : La signalisation sera assurée par l'entreprise et les déviations seront assurées par les services techniques municipaux conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques et aux Entreprises.

A CONCARNEAU, le 9 avril 2024
LE MAIRE
Marc BIGOT

12 AVR. 2024

Mairie de Concarneau Finistère

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 9 avril 2024

LE MAIRE
Marc BIGOT

12 AVR. 2024

Mairie de Concarneau Finistère

Publication par voie d'affichage :
du au